



**Shape the future  
with confidence**

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour  
20 050 Casablanca  
Maroc



7, Boulevard Driss Slaoui  
20160 Casablanca  
Maroc

# **AGMA S.A.**

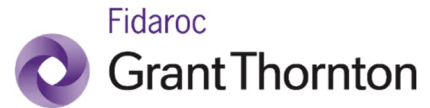
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**



**Shape the future  
with confidence**

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour  
20 050 Casablanca  
Maroc



7, Boulevard Driss Slaoui  
20160 Casablanca  
Maroc

Aux Actionnaires de la société  
**AGMA S.A**  
102, rue Abderrahman Sahraoui  
Casablanca

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### **1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE**

#### **1.1 Convention de co-courtage conclue avec la société AGMA RABAT**

- Personnes concernées : M. Ali CHRAIBI en sa qualité d'Administrateur en commun.
- Nature et objet de la convention : Partage de commissions sur les affaires contractées dans la région de Rabat.
- Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : MMAD 8 HT.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : Néant.

#### **1.2 Convention de co-courtage conclue avec la société AGMA TANGER**

- Personnes concernées : M. Ali CHRAIBI en sa qualité d'Administrateur en commun.
- Nature et objet de la convention : Partage de commissions sur les affaires contractées dans la région de Tanger.
- Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : MMAD 0,6 HT.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : Néant.

#### **1.3 Convention de co-courtage conclue avec la société AGMA CENTRE SUD**

- Personnes concernées : M. Ali CHRAIBI en sa qualité d'Administrateur en commun.
- Nature et objet de la convention : Partage de commissions sur les affaires contractées dans la région centre sud
- Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : MMAD 0,8 HT.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : Néant.

## 2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

### 2.1 Convention écrite de gestion de trésorerie conclue avec la société AL MADA S.A

- Personnes concernées : AL MADA S.A en tant qu'Actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital de la société AGMA S.A.
- Nature et objet de la convention : Convention conclue en date du 24 juin 2019 ayant pour objet le placement des opérations financières d'AGMA S.A auprès de la trésorerie centrale d'AL MADA S.A moyennant un taux de rémunération situé entre 2,20% et 2,59%.
- Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : MMAD 5,6 HT.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : MMAD 5,5 HT.
- Solde des avances au 31 décembre 2025 : MMAD 5.

### 2.2 Convention écrite de prestation de services conclue avec la société AL MADA S.A

- Personnes concernées : AL MADA S.A en tant qu'Actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital de la société AGMA S.A.
- Nature et objet de la convention : Cette convention couvre les services rendus par la société AL MADA S.A dans différents domaines notamment économique, juridique, financier et de contrôle de gestion moyennant une rémunération de 0,425% du chiffre d'affaires hors taxes, plafonnée à MMAD 25 hors taxes.
- Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : MMAD 0,9 TTC.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : MMAD 1 TTC.

### 2.3 Convention écrite de mécénat conclue avec la fondation AL MADA

- Personnes concernées : AL MADA S.A en tant qu'Actionnaire commun détenant indirectement plus de 5% du capital de la société AGMA S.A.
- Nature et objet de la convention : Cette convention prévoit un don annuel à titre de mécénat et sans contrepartie au profit de la fondation ONA (AL MADA) qui est une association d'utilité publique.
- Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : MMAD 1 TTC.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : MMAD 1 TTC.

### 2.4 Convention écrite de location du siège conclue avec la société AZZAHRO

- Personnes concernées : M. Ali CHRAIBI en sa qualité d'Administrateur en commun.
- Nature et objet de la convention : Cette convention conclue en date du 1<sup>er</sup> août 1995 prévoit la location par la société AZZAHRO à la société AGMA S.A de locaux administratifs.
- Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice : MMAD 2,9 TTC.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : MMAD 3,6 TTC.

### 2.5 Avance de trésorerie rémunérée entre AGMA SA et la société AGMA Tanger

- Personnes concernées : M. Ali CHRAIBI en sa qualité d'Administrateur en commun.
- Nature et objet de la convention : Convention conclue en date du 20 avril 2020 prévoyant des avances en compte courant au profit de la société AGMA Tanger. Ces avances sont rémunérées au taux de 2,74%.
- Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : KMAD 14 TTC.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : KMAD 14 TTC.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : Néant.
- Solde de la créance au 31 décembre 2025 : KMAD 500.

### 2.6 Avance de trésorerie rémunérée entre AGMA SA et avec la société AGMA Rabat

- Personnes concernées : M. Ali CHRAIBI en sa qualité d'Administrateur en commun.
- Nature et objet de la convention : Convention conclue en date du 20 avril 2020 prévoyant des avances en compte courant au profit de la société AGMA Rabat. Ces avances sont rémunérées au taux de 2,74%.
- Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : Néant.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : Néant.

- Montant décaissé au titre de l'exercice : Néant.
- Solde de la créance au 31 décembre 2025 : Néant.

## 2.7 Avance de trésorerie rémunérée entre AGMA SA et avec la société AGMA Centre Sud

- Personnes concernées : M. Ali CHRAIBI en sa qualité d'Administrateur en commun.
- Nature et objet de la convention : Convention conclue en date du 20 avril 2020 prévoyant des avances en compte courant au profit de la société AGMA Marrakech. Ces avances sont rémunérées au taux de 2,74%.
- Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : KMAD 27 TTC.
- Montant encaissé au titre de l'exercice : KMAD 15 TTC.
- Montant décaissé au titre de l'exercice : Néant.
- Solde de la créance au 31 décembre 2024 : KMAD 1.000.

Casablanca, le 29 avril 2026

### Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG**

**Abdeslam BERRADA ALLAM**  
Associé

**FIDAROC GRANT THORNTON**

FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton  
International  
7 Bd. Diridj Slec, Casablanca  
Tél : 05 22 54 46 00 - Fax : 05 22 29 66 70

**Faiçal MEKOUAR**  
Associé